



NAVIS ASSOCIATIONS - PORTAIL EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE



Titre

Navis Associations - Portail Editions Francis Lefebvre

Éditeur(s)

Editions Francis LEFEBVRE

Support

Base de données en ligne

Type de document

Ouvrage pratique
Revue
Outil
Code

Périodicité

Mise à jour en continu

Source du droit

Législation
Jurisprudence
Doctrines

Domaines du droit

Droit privé
Droits spécialisés
Droit civil et organisation judiciaire

Contenu

Au sein du **Portail Editions Francis Lefebvre**, le **Navis Associations** est une base de données proposant l'accès à de nombreux types de documents relevant du domaine du droit des associations.

Se voulant pratique et tournée vers le monde professionnel et associatif, cette base offre cependant aux étudiants et chercheurs un accès rapide à des ressources officielles, code, documentation pratique et de synthèse et propose des outils efficaces pour suivre l'actualité du domaine associatif.

La documentation

La base de données donne accès aux documents suivants :

- Le **Mémento Associations**, qui propose une synthèse et des analyses de la législation et de la jurisprudence pour ce domaine

- La revue **Bulletin des Associations et Fondations** (archives depuis 2003)
- Le **Code des Associations et Fondations** (Dalloz)

Selon l'abonnement souscrit, il est possible d'ajouter à sa bibliothèque des mémentos relevant d'autres domaines traités par le Portail Editions Francis Lefebvre et des ouvrages de la Bibliothèque numérique.

Formulaires, outils et services

Le Navis Associations met à disposition :

- Le Formulaire Associations : plus de 400 modèles de lettres, contrats, convocations
- Le simulateur de calcul Barème kilométrique
- Les indices et taux en vigueur
- Le service Chatexpert (aide à la recherche par chat ou téléphone)

Selon l'abonnement, souscrit, il est également possible d'accéder à des logiciels, un service de question/réponse par des experts (L'Appel expert), un service de publication d'annonces légales, un service d'analyse des fichiers des écritures comptables.

Focus sur les actualités

Les actualités sont présentes en page d'accueil et dans l'onglet Actualités. Elles se répartissent en 5 rubriques :

- A la une : veille de la jurisprudence, des textes officiels et des communiqués les plus récents. Rubrique Vie professionnelle (Notaires)
- Avis d'experts : tribunes d'experts sur des questions d'actualité
- Revues
- Agendas
- Indices et taux

Des actualités sont par ailleurs diffusées sous forme de **flux RSS** (flux Associations) et **vidéos** (Youtube). Elles sont enfin accessibles sur **LinkedIN** et à travers des fils **Twitter** destinés aux professionnels (experts comptables, avocats, notaires, RH).

Clefs d'utilisation

La page d'accueil de **Navis Associations** s'ouvre par défaut dans le domaine "Toutes les matières" du **Portail Editions Francis Lefebvre**. Pour limiter la recherche ou la consultation au seul domaine du droit des Associations, cliquer sur le lien "Toutes les matières" et sélectionner la matière souhaitée.



Navis Associations propose deux modes d'utilisation de la base de données :

- La recherche, qu'elle soit par une recherche simple ou une recherche avancée.
- La navigation et l'aide pratique à travers les onglets **Documentation, Formulaires, Outils et Services, Actualités**.

Les clefs d'utilisation de **Navis Associations** ne diffèrent pas de celles du **Portail Editions Francis Lefebvre** (voir la fiche Jurisguide correspondante [Navis - Portail Editions Francis Lefebvre](#)).

Veille

L'onglet "Vos paramètres" permet de gérer les alertes e-mail et les flux RSS.

Notes

Fiche documentaire réalisée par Asma ALOUANE (BIU Cujas) et mise à jour par Lorelei GLASSET (BIU Cujas)

Liens

[Accès au portail](#)

[Guide d'utilisation et tutoriels](#)

Date de création

05-02-2015

Date de mise à jour

13-05-2022

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).